Ne faites pas de vos maisons des tombes, ne faites pas de ma tombe un lieu de visites régulières et priez sur moi ; certes, votre prière me parvient d'où que vous soyez !

Aboû Hourayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Ne faites pas de vos maisons des tombes, ne faites pas de ma tombe un lieu de visites régulières et priez sur moi ; certes, votre prière me parvient d'où que vous soyez !"

[Bon] [Rapporté par Abû Dâwud]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a interdit que les maisons soient dépouillées de la prière et deviennent ainsi semblables aux cimetières dans lesquels on ne prie pas, Il a interdit la visite à répétition de sa tombe et que l'on s'y rassemble de manière régulière ; car cela conduit au polythéisme, Il a ordonné qu'on prie sur lui et qu'on le salue de tous les endroits du monde car cela lui parvient ; que la personne soit proche ou éloignée, c'est du pareil au même ; il n'est donc pas nécessaire de fréquenter sa tombe outre mesure.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/3350

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee